

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Cyanolit ® 201

**UFI**

UFI: CX00-W08V-700V-A6KS

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées**

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PC1

Adhésifs, produits d'étanchéité

**Utilisations déconseillées**

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse/Fournisseur**

Eleco Panacol-EFD

125 Avenue Louis Roche Z.A des Basses Noels

92238 GENNEVILLIERS Cedex

No. de téléphone 01.47.92.41.80

No. Fax 01.47.92.22.72

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS eleco@eleco-panacol.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Orfila tel:01.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger**

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

## Mention d'avertissement

Attention

## Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence \*\*\*

P261.9

Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501.1

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération industrielle.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient

Ethyl-2-cyanoacrylat

## Informations complémentaires

EUH202

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### Ethyl-2-cyanoacrylat

No. CAS

7085-85-0

No. EINECS

230-391-5

Numéro

01-2119527766-29

d'enregistrement

Concentration

>= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Skin Irrit. 2 H315

EUH202

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 10

#### 2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-methylphenol)

No. CAS

119-47-1

No. EINECS

204-327-1

Concentration

>= 0,1 < 0,3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360F

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

**Liste des Candidats à l'inscription à l'Annexe XIV du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).**

2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-methylphenol)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### **Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu à ce jour.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaller les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

##### **Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Observer les précautions indiquées sur TDS.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Préparation de colle

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

##### **Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**

2,2'-methylenebis(6-tert-butyl-4-methylphenol)

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	1,25 mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	0,36 mg/kg/d

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques	
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	>= 0,4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique

### Point de fusion

Remarque non déterminé

### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 62 °C

### Inflammabilité

évaluation non déterminé

### Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

### Point d'éclair

Valeur 83 °C

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

## Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

## température de décomposition

Remarque non déterminé

## valeur pH

Remarque non déterminé

## Viscosité

Remarque non déterminé

## solubilité(s)

Remarque non déterminé

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité et/ou densité relative

Valeur	1,05	g/cm <sup>3</sup>
température	25	°C

## Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

### Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

### propriétés explosives

évaluation non déterminé

### Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque non déterminé

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque non déterminé

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque non déterminé

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque non déterminé

**sensibilisation**

Remarque non déterminé

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque non déterminé

**Mutagénicité**

Remarque non déterminé

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque non déterminé

**Cancérogénicité**

Remarque non déterminé

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque non déterminé

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque

non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

non déterminé

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

non déterminé

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**12.7. Autres effets néfastes****Indications générales**

non déterminé

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006**

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

**Information pour tous les modes de transport****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

**Autres informations****14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE) 0 % 0 g/l

**Autres informations \*\*\***

Le produit contient des ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

**Autres informations**

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

**mentions de danger H-de la rubrique 2/3**

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360F Peut nuire à la fertilité.

**catégories de danger CLP de la rubrique 2/3**

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT

Nom commercial : Cyanolit ® 201

Version : 8 / FR

Date de révision: 05.12.2024

remplace la version : 7 / FR

Date d'impression 12.12.2024

un., Catégorie 3

**Service établissant fiche de données de sécurité**

Department product safety

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux exigences suivantes : Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008.